

## Une plainte pénale au PNF vise le parc éolien en mer du Calvados

En 2012, Eolien Maritime France (EMF) s'était vu attribuer le marché du parc éolien en mer du Calvados, au large de Courseulles-sur-Mer après appel d'offres.

Par Le Figaro avec AFP - Publié le 10/06/2022

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/une-plainte-penale-au-pnf-vise-le-parc-eolien-en-mer-du-calvados-20220610>



*Le CDPMEM estime que ce changement d'intervenant aurait dû déclencher l'émission d'un nouvel appel d'offres. New Africa / stock.adobe.com*

Le comité des pêches du Calvados a porté plainte auprès du Parquet national financier (PNF) pour des soupçons de «favoritisme» et de «détournement de fonds publics» dans l'attribution d'un parc éolien en mer au large du département, a-t-on appris vendredi.

Dans un communiqué, Mes William Bourdon et Vincent Brengarth ont annoncé avoir saisi le 29 avril le PNF d'une «plainte contre X des chefs d'atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics - aussi appelé délit de favoritisme, de détournement de fonds publics par négligence, et de recel de ces infractions». Elle a été déposée au nom du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins (CDPMEM) du Calvados. Vendredi, le PNF a confirmé avoir reçu cette plainte, «en cours d'analyse interne». En 2012, Eolien Maritime France (EMF) s'est vu attribuer le marché du parc éolien en mer du Calvados, au large de Courseulles-sur-Mer après appel d'offres.

### La construction du parc lancée depuis février 2021

L'actionnariat d'EMF était alors détenu par EDF Renouvelables et le danois Dong Energy, remplacé en 2016 par le canadien Enbridge qui, selon les plaignants, «ne disposait à cette date d'aucune expertise industrielle dans la construction ou l'exploitation de parc éolien en mer». Le CDPMEM estime que ce «changement d'intervenant aurait dû déclencher l'émission d'un nouvel appel d'offres, en ce qu'il était susceptible de dégrader les capacités techniques mises en œuvre sur le projet de construction du parc

*éolien offshore*». Les plaignants estiment également que *«l'absence de remise en concurrence a empêché tout réajustement des subventions accordées»*, qui aurait dû être selon le comité revues à la baisse, au bénéfice du contribuable. La construction du parc est lancée depuis février 2021.

Composé de 64 éoliennes situées à plus de 10 kilomètres des côtes normandes, il doit être mis en service à l'horizon 2024 et devrait produire l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de plus de 90% de la population du Calvados, selon les porteurs du projet. La France a pris du retard dans le domaine, mais de l'électricité provenant d'éoliennes en mer, au large de Saint-Nazaire, a été produite pour la première fois en France cette semaine, ont annoncé vendredi l'opérateur et le gestionnaire du réseau. En 2018, le Conseil d'Etat avait débouté les opposants au projet du Calvados, à savoir cinq associations militant pour la protection de l'environnement ou pour l'inscription des plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'Unesco.